

Présent-es : Marine Lamotte d'Incamps (SG) ; Vincent Larzul (SG adjoint) ; Charlotte Ciubucciu (SG-DRH) ; Françoise Dutertre (Chargée Dialogue social) ; Adil Mahmoudi (DAFPIC) ; Dominique Pauvert (SAADEI) ; Benoît Piquot (Adjoint DRH) ; Marc Teulier (DASEN 35) ; Corinne Gontard (conseillère technique Ecole inclusive) ; Stéphane Caron (DASEN 56) ; Frédéric Fabre (DASEN 22) ; Catherine Moalic (DASEN 29) ; Karine Bister (DIVE) ; Philippe Cadet (IA-IPR).

OS : SUD – CGT- FSU- SGEN- FO – UNSA

Vœu voté à l'unanimité par les représentant-es des personnels :

« Le gouvernement annonce la mise en place de 3 jours de carence et d'un traitement rabaissé à 90% en congé maladie ordinaire. Ces mesures vont encore dégrader les conditions d'existence des agents qui subissent depuis des décennies la désindexation du point d'indice (28,5 % de perte de pouvoir d'achat depuis l'année 2000).

Les représentants du personnel au CSA de Rennes exigent le retrait complet de l'ensemble de ces mesures. Ils revendiquent le retrait du jour de carence institué depuis 2018. »

Ordre du jour :

1. **École inclusive**
2. **Carte pluri-annuelle des formations professionnelles**
3. **Déploiement [Op@le](#) & carte des agences comptables**

1- École inclusive, bilan et perspectives 2024-2025

ESH : Élève en Situation de Handicap

Bilan année 2023 :

20 504 élèves en situation de handicap sont scolarisés en milieu ordinaire dans l'académie
hausse importante depuis 2006 (5652 ESH en milieu ordinaire). [voir graphique dossier page 10]

Rentrée 2024 : 21 428 ESH, soit +6 % d'élèves en situation de handicap par rapport à l'année 2023
dont 14 112 ESH dans le public soit 66 %
et 7316 ESH dans le privé soit 34 % des ESH

70 % des élèves en situation de handicap sont accompagné-es par des AESH.

1971 élèves en attente d'AESH, soit 12 %, au 31 octobre 2024 (contre 8,9 % au niveau national).
28 ESH sans solution de scolarisation.

1231 d'ESH en attente de solutions médico-sociales , c'est-à-dire des ESH en attente d'accueil de jour en IME ou ITEP ;

Infos complémentaires : Fin 2023 : 8236 places en SESSAD en Bretagne (10,49 /1000 jeunes) ; création de 290 places supplémentaires par l'ARS en 2020.

Bretagne est une académie qui a beaucoup d'ESH en attente d'accompagnement : la Bretagne fait des régions les plus carencées : manque d'AESH et manque de places en IME-ITEP.

Le ration ESH accompagné-es/recrutement ETP d'AESH est de **2,48** en ratio, donc la région Bretagne est en deçà par rapport au national (2,6).

L'académie ne met pas les moyens d'accompagnement correspondant aux besoins. Elle se défausse en affirmant que la MDPH fait beaucoup de notifications d'accompagnements, notamment dans le département d'Ille-et-Vilaine et que les parents bretons font beaucoup de demandes d'accompagnement.

Désormais, il y a plus d'ESH scolarisés dans le 2d degré que dans le 1er degré : positif : cela montre qu'il y a donc une continuité des parcours scolaires pour les ESH.

Pourquoi une hausse de 11 % des ESH dans le Morbihan entre 2023 et R2024 ?

Réponse : hausse du 56 est liée à un retard de notifications à la MDPH qui ont été reportées sur l'année 2023-2024.

La mutualisation de l'accompagnement

De plus en plus d'AESH « mutualisé-es » c'est-à-dire effectuant l'accompagnement de plusieurs ESH : 52.3 % des élèves ont une « notification d'AESH mutualisé ».

C'est un chiffre inférieur à la moyenne nationale (63 %) ; l'académie s'appuie sur ce constat pour justifier le nombre élevé d'élèves en attente d'accompagnement (1971) dans notre académie ; l'académie considère qu'il faudrait davantage de notification d'accompagnement mutualisé.

Nous répondons que la mutualisation des AESH ne va pas répondre aux exigences de scolarisation et d'accompagnement ; la mutualisation systématique va dégrader les conditions de travail des AESH et in fine cela se fera aussi au détriment de la scolarisation des élèves.

On ne peut pas faire plus et mieux à moyens constants.

La secrétaire générale redit que le mauvais ratio de l'académie pourrait s'expliquer par le « territoire d'excellence » qu'est la Bretagne et de l'exigence et de la forte implication des familles dans le suivi de la scolarité ; les moyens vont continuer à augmenter ; encore 2 années de création de postes d'AESH (plan triennal jusqu'en 2026 eu niveau national).

+ 110 ETP à la rentrée scolaire 2024, donc + 170 AESH

Ce qu'il manque dans le bilan « école inclusive demande » :

- le détail de la continuité des parcours des ESH, notamment dans le 2d degré : voir la répartition des ESH en collège, lycée professionnel et lycée général et technologique ; dire que le LP est devenu la « continuité des parcours » des ESH dans le 2d degré n'est pas satisfaisant.
- La répartition des moyens AESH par type d'établissement

La secrétaire générale adjoint indique que « tout dépend des situation de handicap : les ESH avec troubles de l'apprentissage et troubles cognitifs ne vont pas autant vers le LGT mais davantage vers le LP.

Service Académique des Accompagnants De l'École Inclusive

Nouveau service mis en place le 1^{er} septembre 2024.

18 personnes composent ce SAADEI ; l'objectif est de constituer une équipe de 22 personnels dans ce service.

Basculement des AESH vers le « hors titre 2 » : cela signifie que l'état est employeur et que les AESH ne sont plus géré-es par les établissements mutualisateurs (Lycées Mendès-France et Thépot) ; à compter de janvier 2025, les AESH seront recrutées par le rectorat directement.

- 229 départs d'AESH entre juin et septembre 2024, dont 136 démissions (autres = retraites).

Prise en charge par l'état de la pause méridienne :

- Morbihan et Côtes d'Armor sont les départements engagés pour recenser des AESH volontaires pour un accroissement de la quotité de travail avec l'intégration de la pause méridienne.
- Pause méridienne : accompagnement ne doit pas se faire au détriment de l'accompagnement de cours (comme c'est le cas sur le PIAL de Lamballe par exemple).
- Cela pause aussi la question de la pause nécessaire pour les AESH.

Transformation des PIAL en PAS (Pôle d'Appui à la Scolarité)

113 PIAL en 2024 : objectif est de les transformer en **55 PAS**

Expérimentation a lieu actuellement dans 4 départements (Aisne, Eure-et-Loir, Var et Côte d'Or).

Principe : 1 PAS = 1 circonscription

2027 = généralisation des PAS à l'échelle nationale.

Rentrée 2025 : il y aura 30 départements expérimentateurs ; l'académie de Rennes a demandé que le Morbihan soit un département expérimentateur pour le passage à la formule PAS.

Les structures changent mais il faut des moyens : on ne peut pas faire mieux et plus avec les moyens déployés actuellement, certainement pas avec moins de moyens.

La feuille de route de l'expérimentation des Pôle d'Appui à la Scolarité révèle que les notifications d'accompagnements ne sont plus systématiquement effectuées par la MDPH ; en effet l'expérimentation précise « Maintien des circuits MDPH si demande de compensation, soit directement, soit en 2^e niveau. ».

=> **SUD éducation Bretagne voit d'un mauvais œil ce qui pourrait constituer un « dessaisissement » des notifications par la MDPH.**

Jours de fractionnement pour les AESH :

Choix académique est de lisser ces 2 jours de fractionnement ; Les AESH sont à 1607 heures pour un temps plein ; les EDT des AESH sont de 1213 heures pour 24h/semaine ; 93 % des AESH sont à 62 % dans notre académie ; les AESH sont passées de 24h18 à 24h05 à la rentrée 2024.

Intervention du directeur académique du 22

Carte des PIAL du 22 (voir diaporama)

à chaque PIAL, il y a un ESMS pour articulation des missions et coopération

objectif de créer un guichet unique (EMR) pour faciliter les l'étude de toutes les situations et faire le lien avec tous les PIAL

Professeur-es ressources TND + charge de mission d'appui aux écoles pour les situations les explosives.

Intervention du directeur académique du 29

Finistère est le département qui a le plus d'ESH = 37 % des ESH de l'académie avec une primauté de l'accompagnement individuel (53 % ont un accompagnement individuel) ; 2600 AESH dans le Finistère : plafond d'emploi est toujours accordé ;

- 16 journées d'évaluation prévues pour évaluer le suivi des ESH pour voir si on les accompagne vers l'autonomie
- 2 nouveau dispositifs ULIS créés (CLG Sinmone Veil de Saint Renan ; 48 % des CLG ont une ULIS
- 1 dispositif d'autorégulation créé pour accueil des élèves autistes Pen Ar C'hleuz à Brest

Intervention du directeur académique du 35

- création de la rentrée : 2 ULIS en école, 4 en CLG et 1 en lycée
- création d'un dispositif de « répit scolaire » : pour les élèves qui sont en attente d'accueil en milieu médico-social (élèves avec troubles très importants) : une équipe intervient aussi en ambulatoire ; dispositif de coopération entre EN-ARS & Vile de Rennes
- situation du 35 avec un taux de notifications MDPH très important : 78 % des ESH se voient notifier un accompagnement par une AESH (bien plus élevé qu'au niveau national) ; cela s'explique aussi par le déficit de places en IME dans ce département ; chaque année, il y a + de 700 nouvelles notifications d'accompagnement, d'où les difficultés du département à répondre par l'attribution de moyens humains à la rentrée
- constat commun avec la MDPH et CDMPH sur la hausse des troubles du comportement et des notifications dans le 35 ; donc réponse envisagée serait :
 - 1- préciser davantage les activités pour lesquelles les élèves doivent être absolument accompagné-es par un AESH
 - 2- former mieux les directeur-riche-s d'école pour mieux remplir le GEVASCO : objectif affiché par le DASEN est de mieux préciser les besoins ; département constate que ce sont les parents les mieux informés qui remplissent les dossiers en premier et bénéficient des moyens d'accompagnements pour leurs enfants ; certaines familles ont davantage besoin d'être accompagnées pour remplir ces dossiers GEVASCO plus rapidement ; cela permettrait au département 35 de mieux hiérarchiser les besoins d'accompagnements.
- Projet de réformer la carte des 47 PIAL vers 19 PIAL qui correspondrait aux 19 circonscriptions ;
- Objectif de réévaluer les accompagnements humains pendant le parcours scolaire des ESH car certains élèves souhaitent plus d'autonomie en grandissant ;
- le 35 ne peut plus fonctionner avec ce taux de notifications MDPH selon le DASEN
- dans le 35, depuis 2020, le temps d'accompagnement des récréations était compté seulement si l'élève bénéficiait d'un PPS en plus de la notification MDPH ; cela va être revu.

Intervention du directeur académique du 56

voir le diaporama transmis ultérieurement

11 PIAL

100 % des PE vont être formé-es pour le programme Phare

depuis 2022 : alignement entre PIAL et des EMS ; organisation vers les PAS est déjà en place pour l'expérimentation en 2025.

auto-régulation des TND : objectif d'autonomisation et d'insertion pour tou-te-s les jeunes accompagné-es ;

Lycée DAR au lycée Colbert à Lorient : avec intervention en milieu scolaire de thérapeutes ; partenariat avec l'ADEPEI.

La question de l'accessibilité matérielle n'a pas été abordée lors du CSAA sur l'école inclusive.

2- Carte pluri-annuelle des formations professionnelles

Adil Mahmoudi, chargé DRAFPIC

48 formations inscrites dans le cadre de l'appel à projets 2025-2027 :

- 64 projets pour 40 formations :
 - 25 projets de niveau CAP
 - 32 projets de niveau BAC (1 BMA, 16 CS, 15 bac pro)
 - 7 projets de niveau BTS
- 8 formations sans candidatures

19 demandes d'adaptation pour la R2025 :

- 6 demandes de Formation Continue d'Initiative Locale
- 6 demandes d'augmentation de capacités
- 2 demandes de transformation de formations
- 4 demandes de transfert de formations
- 1 demande de fermeture

La Secrétaire Générale précise que la réunion prévue entre la région et le recteur n'a pas eu lieu donc le rectorat n'est pas en mesure de transmettre les documents plus précis ; décision de maintenir le point à l'ODJ pour faire un point d'étape mais pas de documents de travail détaillés. Ce point sera traité lors du prochain Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN).

3- Déploiement Op@le & carte des agences comptables

Déploiement d'Op@le initialement prévu pour la rentrée 2025 mais redéfinition du calendrier.

Janvier 2025 : 53 EPLE (au lieu des 108 prévus)

Janvier 2026 : 60 EPLE + 4 lycées maritimes + 1 GRETA

Septembre 2026 : 13 EPLE

Janvier 2027 : 27 EPLE + 3 GRETA

=> formations prévues en présentiel + classes virtuelles

=> création de 6 postes de référent-es dédié-es pour accompagner les établissements (ordonnateurs & comptables)

=> création d'un espace Triskell pour faciliter la communication et l'information vers les établissements

Carte des agences comptables

Les 4 Lycées Professionnels Maritimes (LPM) sont rattachés aux EPLE :

- LPM de Saint Malo et Paimplo seront rattachés au lycée Renan de Saint Brieuc
- LMP d'Étel et du Guilvinec seront rattachés au lycée Colbert de Lorient